



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de la CSDGE passage des examens de grades

Réunion de ce jour le 30 octobre 2020,

En raison des nouvelles mesures gouvernementales annoncées hier et suite à la situation sanitaire actuelle nous vous communiquons ci-dessous les mesures prises concernant les passages de grades en accord avec les Co-Présidents de l'UFA et les Co-Présidents de la CSDGE.

Passages de grades du 1^{er} au 4^{ème} Dan

➤ **L'examen de février 2021 est reporté au mois de juin 2021 :**

La fiche de candidature et la participation aux stages restent valides, vous devrez par contre adresser un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive de l'aïkido et le timbre de licence de la saison en cours.

En fonction des situations, les dossiers complets ou seulement des compléments devront donc être retournés soit aux ligues organisatrices, soit aux secrétariats fédéraux.

Les frais d'inscription n'auront pas à être réglés une nouvelle fois pour ceux qui auraient déjà payé pour l'examen de juin 2020.

➤ **Pour les nouveaux candidats qui souhaitent se présenter à la session de février 2021 celui-ci est reporté également au mois de juin 2021 :**

Les dossiers d'inscription devront être adressés :

- 1^o et 2^o Dan, deux mois avant la date de l'examen de juin 2021.

- 3^o et 4^o Dan, trois mois avant la date de l'examen de juin 2021.

Co-Présidents de l'UFA

Francisco DIAS

Michel GILLET

Co-Présidents de la CSDGE

Gérard MERESSE

Michel BENARD